Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 15 (1894)
Heft: 5

Artikel: Chronique de l'esclavage
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-134747

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

en présence de plusieurs membres de la Chambre des Communes, le président de la chambre de commerce rappelant les efforts énergiques de la section africaine pour sauvegarder les intérêts britanniques dans l'Afrique occidentale, a exprimé son regret de ce que le gouvernement persistât à faire la sourde oreille aux plaintes portées contre la Compagnie royale du Niger. « On nous répond, » a-t-il dit, « que nous n'avons fait valoir aucun argument concluant pour prouver qu'une infraction à la charte avait été commise : mais le fait qu'il existe un monopole complet dans les territoires administrés par la Compagnie, quoique la charte déclare nettement qu'il n'y en aura pas, est la preuve la plus irréfutable qu'on puisse avancer. »

Le *Mandingo,* steamer de l'African Steamship Company, a pris à Liverpool 42 personnes de couleur, hommes, femmes et enfants venus d'Atlanta dans l'état de Géorgie. Ils étaient accompagnés par le Rev. B. Gaston de Libéria. Le gouvernement de la république leur a garanti 14 lots de terrain et des subsistances pour trois mois. D'autres groupes de noirs d'Amérique sont attendus prochainement à Libéria.

Le commandant Decœur, chargé par le sous-secrétaire d'État pour les colonies d'une mission dans l'hinterland du Dahomey est rentré à Kotonou rapportant de nombreux traités conclus avec les principaux chefs du territoire Bariba, notamment avec le roi Savalou. Le roi Baguidi lui a confié un de ses fils en le priant de le faire instruire dans la langue française.

M. Léon Fabert, qui avait été chargé d'une mission d'exploration dans le Sénégal et dans le Sahara occidental, a dû rentrer à St-Louis assez sérieusement malade pour devoir, temporairement, renoncer à son expédition. Il est attendu en France vers la fin d'avril.

Le gouverneur de la Gambie anglaise, M. B. B. Llewellyn, résidant à Sainte-Marie de Bathurst, a reçu la visite de quinze chefs indigènes, venus pour lui exprimer le désir d'être placés sous l'autorité de la reine d'Angleterre. En conséquence, il a annexé à l'empire britannique le territoire connu sous le nom de Foreign-Combo, bande de terre longeant l'Atlantique, au sud de la rivière Gambie, avec deux localités principales, Birkama et Goujor. Il s'étend à 50 ou 60 kilomètres de Bathurst et confine aux frontières du territoire français de la Casamance.

CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

Le *Standard* a reçu communication du rapport adressé, le 1er janvier, de la station de **Machako,** par M. John Ainsworth, à l'administrateur de l'**Imperial British East africa Company** à Mombas. Nous lui empruntons ce qui se rapporte à l'esclavage dans la région dont Machako est le centre, à moitié chemin entre la côte et l'Ou-Ganda. Elle porte le nom d'Ou-Kambani et est habitée par les Wa-Kamba, qui, dit M. Ainsworth, vivant très près des Masaï, étaient constamment

exposés aux incursions de ceux-ci et se voyaient enlever leurs femmes et leurs enfants; les Masaï ne faisant pas de prisonniers, tuaient les hommes. En guise de représailles, les Wa-Kamba pillaient les kraals des Masaï, prenaient tout ce qu'ils pouvaient emmener, y compris des femmes et des enfants, trop utiles pour être massacrés; en effet, les Wa-Kamba les employaient pour faire le travail de leurs terres, leur faisaient couper du bois, etc. et se servaient d'eux comme articles de trafic avec les Souahélis. Avant que les agents de la Compagnie se soient établis à Machako, le commerce des esclaves masaï et Wa-Kamba devait être considérable. Aujourd'hui, il a beaucoup diminué; les incursions des Masaï sont devenues très rares; les prisonniers faits par les wa-kamba dans leurs razzias sont amenés à la station de la Compagnie; M. Ainsworth les a toujours renvoyés dans leurs familles; il a compté 44 femmes masaï, dont onze avaient de petits enfants, sans compter vingt enfants moins jeunes, et quatorze femmes du Kikouyou, qui eussent été vendues aux Souahélis, s'il ne les avait pas libérées. Le meilleur des Arabes ou des Souahélis ne peut résister à la tentation de se livrer à la traite des esclaves; partout où il y aura des esclaves à acheter, les Arabes et les Souahélis viendront, si aucune puissance européenne ne les empêche de venir acheter ou capturer des esclaves pour les faire travailler sur leurs propriétés. La demande d'esclaves fera surgir immédiatement un marché d'esclaves. Dans l'Ou-Kambani, le seul esclavage domestique qui existe est représenté par les femmes et les enfants du pays des Masaï et du Kikouyou qui sont des captifs de guerre. Beaucoup de prisonniers ont déjà été rendus à leurs familles, mais il y a encore des captifs ou esclaves domestiques dans différentes parties de l'Ou-Kambani ; enlevés dans des incursions récentes, ils ne se sont pas souciés de retourner chez eux, — beaucoup de femmes, auxquelles l'occasion de retourner au pays des Masaï ou au Kikouyou a été offerte, ont préféré rester chez les Wa-Kamba —, ou ils ne savent plus d'où ils sont venus.

Dans la séance du 23 avril de la Chambre des Communes, M. Gibbs a demandé au sous-secrétaire d'État pour les Affaires étrangères si le **district de Gosha,** sur la rive droite du fleuve **Djouba,** occupé par une colonie agricole d'esclaves fugitifs, au nombre de plusieurs milliers, faisait partie du protectorat cédé par l'Empire allemand à la Grande Bretagne en 1890, ou s'il était, comme Vitou, compris dans le territoire placé sous l'administration du sultan de Zanzibar et quelles mesures avaient été prises pour protéger les habitants de Gosha contre les actes d'arbitraire des tribus du voisinage et pour leur garantir un libre accès

à la côte par le Djouba. Sir Grey a répondu que le Gouvernement connaît l'existence de la dite colonie d'esclaves fugitifs, mais que le territoire de Gosha ne fait pas partie du protectorat cédé en 1890 à la Grande Bretagne par l'Empire allemand : il n'est pas compris non plus dans le protectorat placé sous l'administration du sultan de Zanzibar, qui, dès lors, n'a pris aucune mesure à l'égard des habitants du district de Gosha. Quand ce territoire aura été exploré et que l'accès en aura été ouvert, le Gouvernement recevra des renseignements sur ces indigènes dont actuellement il sait fort peu de chose.

Un agent de l'État indépendant du Congo, récemment rapatrié, a apporté à Bruxelles d'intéressantes nouvelles sur la situation respective des **expéditions Jacques et Dhanis.** Vers la mi-novembre, le capitaine Jacques doit avoir quitté le Tanganyika à destination de Kassongo, afin d'y rejoindre Dhanis. Il a pris comme route la rive sud de la Loukouga avec l'intention de descendre le Loualaba jusqu'à Kassongo. Il est probable qu'à cause de cette marche trop au sud, les troupes d'avant-garde de Dhanis, sous les ordres de De Vouters et de Lothaire, auront atteint le Tanganyika sans rencontrer les troupes de Jacques. La concentration eût dû se faire vers Kambarré. Avant de quitter Oudjidji, Roumaliza avait déchiré et foulé aux pieds le drapeau allemand. Le lieutenant Siegl lui avait écrit que si, dans l'espace de deux mois, il n'était pas venu faire soumission, et payer d'une amende de 30 frazilas d'ivoire l'insulte faite au drapeau allemand, l'officier allemand lui déclarerait la guerre. Il est probable que la route vers la côte orientale est fermée à Roumaliza, et que les Européens ne tarderont pas à s'emparer de ce chef arabe, aujourd'hui que, de fait, Belges et Allemands sont ligués contre lui.

Au moment de mettre sous presse, l'*Indépendance belge* nous apprend qu'un nouveau et brillant fait d'armes vient de consolider la puissance de l'État indépendant du Congo dans la région orientale du **Manyéma :** le lieutenant Lothaire commandant les troupes d'avant-garde du baron Dhanis, a réussi, le 25 janvier dernier, à s'emparer de Kabambarré, ville fondée par le chef arabe Roumaliza, lequel en avait fait son quartier général depuis la perte de Kassongo. Kabambarré située par 28° de long. E. et 4°6° de lat. S. se trouve sur la limite administrative de la région du Tanganyika et du district des Stanley-Falls, et pour ainsi dire à mi-chemin de Kassongo et de Kibanga (Lavigerieville), sur le Tanganyika. Roumaliza comptait en faire une place forte, sur laquelle il se fût appuyé dans ses tentatives pour reconquérir le Manyéma.

La nouvelle défaite de Roumaliza rend désormais sa situation extrêment difficile, l'outrage fait par le chef arabe au drapeau allemand, qu'il foula aux pieds il y a quelques mois, lui ayant valu une déclaration de guerre de la part du lieutenant Siegl, commandant d'Oudjidji, ce qui lui ferme la route vers la côte orientale, et tout retour offensif vers les positions belges du Manyéma ne lui est guère possible, pour l'instant, depuis le brillant succès du lieutenant Lothaire.

L'avant-garde de Dhanis, commandée par le lieutenant Lothaire, qui vient de s'emparer de Kabambarré, était forte d'environ cinq cents hommes, y compris la compagnie d'élite des Bangalas; de la poudre, des armes, et de nombreux prisonniers sont tombés entre les mains des vainqueurs. Cette victoire est un sérieux indice de la pacification à bref délai du Manyéma.

Le *Mouvement anti-esclavagiste* de Bruxelles a annoncé qu'un **Comité anti-esclavagiste** s'est récemment constitué au sein de la jeunesse universitaire de **Louvain.** Des conférences africaines sont un de ses moyens d'action. M. Roget, capitaine d'état-major et professeur à l'École de guerre, en a fait une sur une expédition dirigée par lui dans le territoire situé entre l'Arououimi et l'Ouellé. Ayant eu l'occasion d'y étudier sur place les tristes exploits des Arabes esclavagistes, il a pu rectifier les erreurs de ceux qui ne connaissent qu'une sorte d'Arabes, les Arabes commerçants. Or, a dit M. Roget, « il y en a de deux sortes, le premier, l'Arabe d'avant-garde, pillard et bandit de la pire espèce, qui parcourt les villages ayant soif d'ivoire et de sang, que rien n'arrête; le second, l'Arabe commerçant calme et paisible, qui, assis à l'ombre de sa vérandah, achète au premier, sans lequel il ne pourrait continuer son joli négoce, esclaves enchaînés et ivoire souillé de sang. Ce dernier est l'intermédiaire entre l'Arabe pillard et l'Européen pour le commerce de l'ivoire; le blanc, jugeant que cet Arabe-là est un élément utile et nécessaire au commerce et à la civilisation, ne se doute pas que l'ivoire qu'il lui fournit a coûté des milliers de vies humaines. C'est à juste titre, qu'il faut les accabler tous deux du même souverain mépris et les forcer à cesser leurs déprédations. »

Au nom de l'Aborigines Friend Society, M. Fox Bourne a appelé l'attention du secrétaire d'État des Colonies sur une phrase d'un rapport de Sir Gilbert Carter, gouverneur de **Lagos,** qui aurait fait remarquer aux Ibadan et aux Ilorin que l'établissement de relations amicales avec Lagos leur permettrait d'y acheter de la **poudre** et des **munitions** de toute espèce. Les explications données à ce sujet, soit par le *Colonial*

Office, dans la réponse adressée à M. Fox Bourne, soit par M. Haddon Smith, l'officier adjoint à la mission de Sir G. Carter, dans une lettre au *Times,* ont paru un peu embarrassées. M. Fox Bourne, dans une autre lettre au *Times,* a insisté, avec raison, sur le danger qu'il y a à autoriser, sinon à encourager, les tribus indigènes à s'approvisionner d'armes et de munitions de manière qu'elles continuent leur guerres intérieures, quand elles n'attaquent pas les Anglais eux-mêmes avec les armes que leur a fournies le commerce britannique, comme cela a eu lieu en Gambie et dans l'Hinterland de Sierra-Leone. Ce qui s'est passé là pourrait bien, ajoute-t-il, avoir lieu aussi à Lagos; car l'émir d'Ilorin, s'il faut en croire un télégramme du 14 février, a pris de nouveau une attitude hostile, et Sir Gilbert Carter a reçu à ce sujet une mission d'enquête. M. Haddon-Smith assure que maintenant il n'y a plus de marchés d'esclaves chez les Yorubas, excepté chez les Ilorin. Avant l'établissement du protectorat britannique, le pays des Jebus était le centre du commerce des esclaves dans cette région. L'ancien collaborateur de Sir G. Carter rappelle à ce sujet la part qu'il a prise à la campagne contre les Jebus; le 20 décembre 1891, il a été chargé de porter un ultimatum au roi des Jebus; celui-ci a envoyé alors à Lagos des représentants qui ont conclu un arrangement ouvrant aux Anglais l'accès de leur pays moyennant le paiement d'une *coutume* annuelle de 500 liv. st. (12.500 fr.); presque aussitôt les Jebus ont maltraité le Reverend Tugwell. Une petite expédition fut alors organisée contre eux et leur pays occupé sans grande effusion de sang. M. Haddon-Smith fut chargé de détruire la maison-fétiche; il renonce, dit-il, à décrire les instruments de torture qu'il y trouva; la veille de l'arrivée des troupes anglaises, plus de trois cents victimes avaient été sacrifiées, beaucoup étaient encore clouées aux arbres. Actuellement le pays est pacifié. Des ordonnances locales ont restreint la vente des armes et des munitions à Lagos, conformément aux décisions de la Conférence de Bruxelles. Les Ibadan et les Ilorin trouveront moins de facilités à y acheter de la poudre et des munitions de toute espèce que ne le leur avait fait espérer Sir G. Carter.

Il ressort de rapports des missionnaires bâlois à la **Côte d'or** que des esclaves fugitifs arrivent parfois chez les agents de la mission après avoir été maltraités par leurs maîtres. Toutefois, le cas ne s'en présente pas fréquemment par la raison que les esclaves ont toujours été rendus à leurs maîtres. Les esclaves fugitifs de Salaga cherchent plutôt à regagner leur pays qu'à venir dans un pays qui leur est complètement inconnu et où l'on parle une autre langue. Dans le voisinage de Krakyé,

sur la rive gauche du Volta, on les arrête pour les livrer à leurs maîtres. Ceux qui réussissent à obtenir des lettres de liberté de la part de l'autorité coloniale sont en sécurité, les maîtres n'osent pas les reprendre. La position des missionnaires les a rendus jusqu'ici extrêmement réservés à l'égard des esclaves, dans la crainte de se rendre hostiles les chefs, les riches, les notables, qui prétendraient que leurs droits de propriété sur leurs esclaves seraient lésés. Dans le territoire du Volta l'émancipation n'a pas encore été proclamée; dès lors, les maîtres considèrent les esclaves comme leur propriété; les missionnaires estimeraient retenir la propriété d'autrui s'ils recevaient des esclaves fugitifs et, par une fausse interprétation du renvoi d'Onésyme à Philémon par l'apôtre Paul, ils se croient tenus de renvoyer ceux qui se réfugient chez eux. La lettre de Paul à Philémon n'est-elle pas suffisamment explicite, pour lever tous les doutes à cet égard, puisqu'il demande à Philémon de recevoir Onésyme non plus comme un esclave mais comme un frère ?

Il résulte des renseignements recueillis par le **Colonel Ellis** dans sa récente campagne contre les **Sofas** que ceux-ci ont dévasté une grande partie du Bambara, la partie méridionale du Saoua-Konno et tout le Sanda-Konno. Ils ont détruit tous les villages; sur un espace mesurant 120 kilom. de l'Est à l'Ouest et 90 kilom. du Nord au Sud, il ne reste plus un seul habitant, excepté à Fasardou et à Yardou qui ont été épargnés; tous les autres ont été tués ou réduits en esclavage. Les Sofas du chef Poro-Kerri étaient de simples chasseurs d'esclaves; ils vendaient leurs captifs aux musulmans de Port Lokko, du Sousou et du Fouta-Djallon. En échange, ils recevaient des armes et de la poudre des marchands mahométans de Freetown par la voie de Port Lokko et de Boumbou. Le colonel Ellis ayant surpris le camp des Sofas à Bagbouema y trouva 673 esclaves qu'il libéra. Dans son rapport officiel, il rappelle qu'un chef Sofa influent, Nalfou-Modou, a résidé plusieurs mois chez le principal interprète du département des affaires indigènes, qui est lui-même musulman; il n'est pas douteux que quelques agents de ce département ont connu les échanges mentionnés ci-dessus d'esclaves contre de la poudre et des munitions, s'ils n'en ont pas profité pour eux-mêmes.

La cause de l'abolition de la traite a fait une très grande perte dans la personne du **commandant Verney Lovett Cameron,** un des explorateurs anglais qui, après Livingstone, ont le plus écrit et le mieux parlé en faveur des victimes de ce fléau. Il avait raconté dans ses deux volumes : *Across Africa,* ce qu'il avait vu des souffrances des femmes et des enfants maltraités par les négriers après le massacre des hommes et

la destruction des villages dans l'Afrique centrale. Puis, lorsqu'à Princess' Hall il entendit le cardinal Lavigerie plaider la cause de ces malheureux entre tous les opprimés, il prit la résolution formelle de se dévouer le plus largement possible, dans la mesure de ses moyens, à l'abolition de l'esclavage. Il publia des articles, donna des conférences, chercha à intéresser à l'œuvre le clergé de l'église anglicane, à commencer par l'archevêque de Canterbury. Il constitua des comités de propagande dans les universités d'Oxford et de Cambridge; il s'adressa même à S. M. la reine d'Angleterre. Chaque fois qu'il en trouva l'occasion, il chercha à démontrer combien il était nécessaire de réunir un Congrès de toutes les puissances civilisées pour y délibérer sur les moyens les plus propres à supprimer le commerce des esclaves. Et lorsque les conférences anti-esclavagistes libres eurent été convoquées à Bruxelles, il apporta le concours de son expérience et de sa sympathie à l'œuvre que les amis des esclaves se proposaient pour appuyer les gouvernements. Nous voudrions pouvoir citer l'exposé des réflexions personnelles que lui suggérait la connaissance qu'il avait de l'Écriture sainte. Nous ne mentionnerons que celle-ci. « J'ai souvent entendu prétendre que l'esclavage était reconnu dans l'Ancien Testament. C'est là une thèse étrange qui montre de la part de ses défenseurs une ignorance bien profonde du régime patriarchal. L'état de servitude chez les Juifs était très différent de l'esclavage infâme que nous avons à combattre aujourd'hui. Ne lisons nous pas dans le Ch. XXI, v. 16 de l'Exode que Moïse, commentant les dix commandements que Dieu lui avait donnés sur Sinaï, déclarait que : « Celui qui vole un homme ou le vend ou qui tient en servitude un homme volé, sera mis à mort ». Dans une assemblée aussi importante que celle-ci, ajoutait-il, je crois qu'il était utile que cette erreur historique reçût un solennel démenti. » Ensuite, il fit voir comment le Christ en mourant sur la croix a voulu montrer que la race noire a autant de droits que la race blanche aux lumières et aux bienfaits de la civilisation chrétienne. Et passant aux faits de la traite dont il avait été le témoin : « J'ai vu la traite, et croyez-moi, je connais la valeur de ceux qui la font. Ni le commerce, ni les missions ne pourront arriver à la supprimer. Il faut la police armée ; généralement c'est perdre son temps que de vouloir faire comprendre aux négriers l'odieux de leur conduite. Avec eux, il faut être radical, il faut leur dire : vous ne ferez plus cela. Agissons sagement mais énergiquement. On ne peut s'imaginer les cruautés auxquelles se livrent les esclavagistes. Plus un esclavagiste commet de cruautés, plus il devient insensible, et il arrive un moment où être cruel

devient pour lui une nécessité, une habitude inconsciente. C'est ce qui m'engage à dire qu'il faut travailler à abolir la traite non seulement dans l'intérêt des esclaves, mais aussi dans l'intérêt des négriers, qui souvent sont plus à plaindre que les esclaves. Lorsqu'on a parcouru l'Afrique et qu'on a eu l'occasion d'être le témoin des cruautés de la traite, on acquiert la conviction absolue que ce trafic infâme ne pourra être supprimé que par l'emploi de la force armée. On a dit qu'on ne pouvait pas lutter par la force pour la cause de l'humanité et de la civilisation en Afrique. Quelle erreur ! Souvent, j'ai lutté, les mains armées contre les négriers. J'en suis fier, car c'était là une noble lutte. Nous possédons dans les pays civilisés des policiers et des gendarmes pour tenir tête aux voleurs et aux meurtriers, pourquoi les populations africaines ne pourraient-elles pas avoir des milices armées qui puissent les protéger contre les attaques des voleurs et des meurtriers, contre les attaques de ceux que l'Alcoran appelle les pires des hommes ? »

Nous croyons qu'il n'est pas inutile de rappeler ces paroles du bon sens à ceux qu'une sensiblerie mal entendue pour les négriers rend insensibles pour les souffrances de leurs victimes.

A PROPOS DU RAPPORT DE SIR GERALD PORTAL, COMMISSAIRE BRITANNIQUE DANS L'OU-GANDA.

Aux ajournements sans cesse renouvelés par lesquels le gouvernement anglais répond à toutes les questions qui lui sont posées relativement à l'Ou-Ganda, il est facile de comprendre dans quelle situation difficile l'ont placé les agissements de l'Imperial British East Africa Company, des capitaines Lugard et Williams, et des missionnaires. Les renseignements fournis par les commissaires chargés de faire l'enquête nécessaire pour fournir aux représentants du peuple anglais les lumières propres à éclairer une délibération consciencieuse, et à permettre de prendre des décisions en toute connaissance de cause, ne paraissent pas de nature à aplanir les difficultés. Quoique le rapport de Sir Gerald Portal fût rédigé depuis le 1er novembre 1893, et qu'il ait été imprimé en mars, et distribué aux membres du Parlement au commencement d'avril, ceux-ci n'ont pas encore pu obtenir du sous-secrétaire d'état pour les affaires étrangères qu'un jour fût fixé pour la discussion du dit rapport et des propositions qui en découlent. Dans la séance du 23 avril de la Chambre des